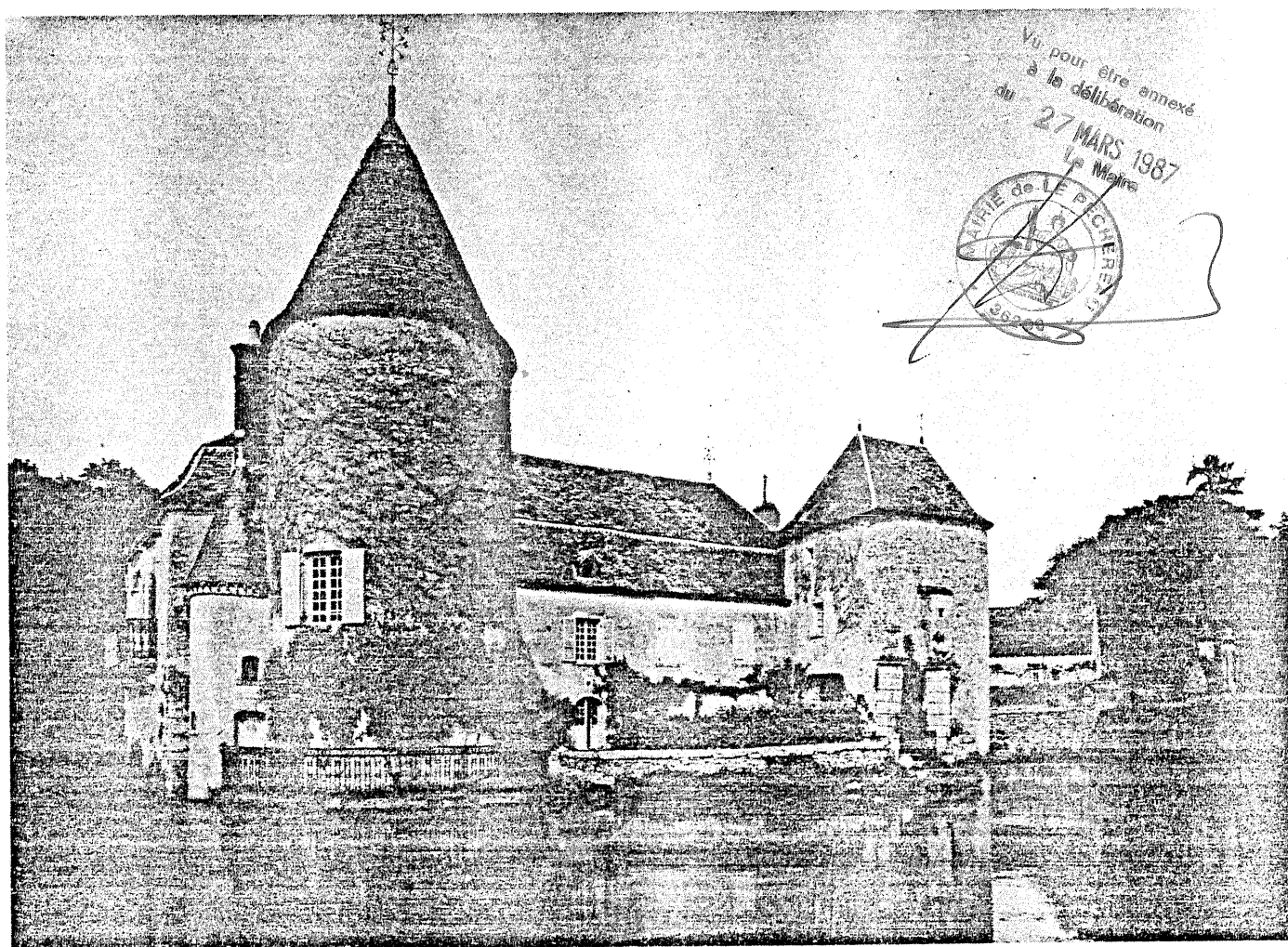


P.O.S DU PECHEREAU



ANNEXES SANITAIRES

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE LE PECHEREAU

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES

--

Janvier 1985

S O M M A I R E

--

I - Alimentation en eau potable

II - Assainissement

III - Collecte et traitement des ordures ménagères

I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1 - Réseau existant

Le réseau actuel a été réalisé à partir des années 1954-1955.

1-1 - Ressources -

Les ressources en eau potable sont constituées :

- 1^o) par une source située place de la Fontaine dont le débit est évalué à 200-250 m³/j.
- 2^o) par 2 conduites reliées au réseau d'ARGENTON/CREUSE l'une au lieu-dit "Font Pie VII" et l'autre au lieu-dit "La Croix de Laumay" dont les débits possibles sont estimés à 150 m³/jour.
- 3^o) par une source située sur la commune de Maillet (Route de Malicornay) pour laquelle il y a un contrat de fourniture de 250 m³/jour.

1-2 - Système élévatoire -

Le système élévatoire est constitué par une station de pompage situ place de la Fontaine (haute manométrie totale : 62 m).

Il est à noter que l'eau ne subit aucun traitement.

L'eau est ensuite refoulée à l'aide de 2 pompes d'un débit de 8 m³/heure pour chacune d'elle vers le réservoir du Grand.Pêchereau.

1-3 - Stockage -

Il est réalisé respectivement dans les 3 réservoirs suivants :

- le Château d'eau du Grand Pêchereau d'une capacité de 150 m³ (20 m de haut) et alimenté par la source de la Place de la Fontai
- le réservoir enterré situé à 200 m en aval de la source de la place de la Fontaine alimenté par gravité par cette même source et d'une capacité de 100 m³
- le réservoir semi enterré au lieu-dit "les Chagnats" route de Vilaine d'une capacité de 300 m³ et alimenté par la source de Maillet.

1-4 - Réseau de distribution -

Les conduites de refoulement ont un diamètre de 80 mm.

Les diamètres couramment utilisés pour les conduites principale et secondaires sont :

Ø 60-30-100-125 en fonte

et Ø 50-63-75-90-110-140-160 en P.C.V.

2- Evaluation des besoins -

Les besoins peuvent être estimés à :

190 à 250 m³ par jour en hiver

et 550 à 750 m³ par jour en été.

2-1 - Consommations actuelles annuelles

Année	Abonnés	Compteur pompage	Année	Abonnés	Compteur pompage
1976	64.307	71.540	1980	67.324	77.888
1977	46.360	52.440	1981	76.281	77.102
1978	58.969	68.351	1982	88.597	(43.482)
1979	67.445	82.022	1983	90.719	111.389

En 1983, la plus grosse usine consommatrice était :
I.N.D.R.A.E.R.O. avec 3.154 m³.

2-2 - Besoins futurs -

Il devra être envisagé les renforcements de conduites
suivantes :

a) Gourdon Ø 53/63 - Ø 110

b) Chemin vert

3 - Les Projets -

Dans l'état actuel les ressources sont largement suffisantes et doivent permettre sans difficulté de couvrir les besoins dus à l'urbanisation future de la commune.

4 - Observations générales -

Il est envisagé la révision du contrat de fourniture en provenance de MAILLET en vue de l'augmentation des ressources en eau potable.

II - ASSAINISSEMENT -

1°) Généralités :

Les principales dispositions adoptées sont les suivantes :

a) réseau pluvial

La topographie du terrain permet l'écoulement des eaux pluviales vers l'exutoire naturel qu'est la Creuse. En conséquence, certains petits ouvrages de collecte ont été mis en place.

Pour le secteur du "Vivier" :

En ce qui concerne "Le Vivier", nous avons les eaux pluviales de deux bassins versants ; la pente naturelle du terrain étant suffisante, il sera donc facile de collecter ces eaux pour les rejeter au plus vite dans la Creuse. Une canalisation d'eaux pluviales Ø 400 mm en béton est déjà en place sur le CD 48 depuis le C.V.O. n° 2 jusqu'à la sortie du village.

Pour le secteur du PECHEREAU :

Pour ce qui est du bourg du PECHEREAU proprement dit, il faut canaliser uniquement l'eau passant dans le bourg pour la rejeter dans le ruisseau longeant le chemin vert. Certaines canalisations sont déjà en place à la sortie du bourg. La majeure partie de l'eau ou bassin versant allant directement au ruisseau sans que cela pose de problème, il faudra tout au plus prévoir le recalibrage de ce ruisseau de façon à ce qu'il évacue correctement l'eau.

Pour le secteur de la Croix de Laumay :

La troisième arrivée d'eau pluviale se situe à la Croix de Laumay. Dans ce cas, la pente du terrain naturel permet de collecter l'eau en un point situé sur le chemin latéral en bordure de l'ancienne voie ferrée, l'eau est drainée par un fossé vers le CD 48 A entre le Compas et la Croix de Laumay pour être ensuite dirigée vers le ruisseau du chemin vert.

b) Réseau d'eaux usées :

L'ensemble du réseau disposé en harmonie avec la topographie du bourg d'une part et les nombreuses zones de construction d'autre part, aboutit dans le réseau de la commune d'ARGENTON-SUR-CREUSE à hauteur de la

Croix de Laumay. Ce réseau se décompose en trois parties principales :

1. Réseau du bourg du PECHEREAU englobant le haut PECHEREAU, les Grandes Chaumes, les Petites Chaumes qui va se raccorder à la Croix de Laumay.

2. Réseau du "Vivier" qui se raccorde à la Croix de Laumay en suivant le CD 48.

3. Réseau de la Croix de Laumay, partie haute.

Pour le secteur du "Vivier" :

Le "Vivier" dispose d'un collecteur principal longeant le CD 48 et qui se raccorde au réseau d'ARGENTON-SUR-CREUSE à la Croix de Laumay.

Ce collecteur recueille au passage les eaux usées de la partie basse de l'agglomération située en bordure de la Creuse ; une station de refoulement a été d'ailleurs nécessaire pour relever les eaux usées de toutes les maisons d'habitation situées en contrebas du CD 48.

Pour le secteur du PECHEREAU :

La collecte des eaux usées du bourg du PECHEREAU se fait par une canalisation venant des "Gabats", elle suit le C.V.O. n° 2 jusqu'au PECHEREAU après avoir collecté les eaux usées du Haut-PECHEREAU et des Grandes Chaumes ; cette canalisation arrive à proximité de la gare où elle recueille les eaux usées du bourg et des Petites Chaumes pour ensuite se diriger vers le chemin vert.

Pour le secteur de la Croix de Laumay :

Une canalisation partant de l'avenue de la Font Pie VII collecte les eaux usées des maisons d'habitation ; elle repart ensuite vers le CD 48 A jusqu'au croisement de celui-ci avec la route qui le reliera au chemin vert, elle emprunte cette route après avoir recueilli une partie des eaux usées venant du Compas (situé sur le CD 48 A) pour ensuite rejoindre une canalisation d'eaux usées existante se trouvant à l'entrée du chemin vert.

A noter que cette canalisation venant du CD 48 A collecte toute l'eau usée provenant du bourg du PECHEREAU.

2°) Les nécessités et les projets :

Afin de protéger le lotissement de Paumule des crues il est indispensable de mettre en place une canalisation de diamètre 80 mm entre le chemin vert et la Creuse.

III - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES -

Les trois communes ARGENTON-SUR-CREUSE, SAINT-MARCEL et LE PECHEREAU sont groupées en un syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Le ramassage sur la commune de LE PECHEREAU a lieu à la fréquence de 2 fois par semaine.

Les ordures ménagères sont ensuite transportées jusqu'à l'usine d'incinération située au lieu-dit "le Champ de l'Ecu" sur la commune de SAINT-MARCEL.

Devant l'engorgement du four et son mauvais état, il a été envisagé la création d'un nouveau syndicat intercantonal de ramassage et de traitement.

Un lieu a été pressenti pour le traitement de ces ordures sur la commune de Le Pont Chrétien-Chabenet dans d'anciennes carrières. Il faudra toutefois attendre le rapport du géologue expert pour savoir si le site se prête à la création d'une décharge contrôlée.